

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 40

Présents : 29

Qui ont pris part à la délibération: 33

DATE DE LA CONVOCATION

22 janvier 2019

DATE D'AFFICHAGE

22 janvier 2019

OBJET DE LA DELIBERATION
N° 05/2019

Finances

-

Autorisations budgétaires
spéciales

-

Budget principal de la CCVBA
Budget annexe Régie – Service

Eau

Budget annexe DSP – Service
EauBudget annexe Régie – Service
AssainissementBudget annexe DSP – Régie
assainissement

Année 2019

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Séance du 28 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf

et le vingt-huit janvier

à dix-sept heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur à Fontvieille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

Présents : Mmes et MM. ABIDI Nadia, AOUN Danièle, BASSO Gilles, BLANC Michel, BONI Maryse, CALLET Marie-Pierre, CAVIGNAUX Michel, CHERUBINI Hervé, DELON Pascal, FENARD Michel, FONTES René, GALLE Michel, GARCIN-GOURILLON Christine, GARNIER Gérard, GAZEAU-SECRET Anne, GESLIN Laurent, GUENOT Jacques, GUIGNARD Stéphane, JODAR Françoise, LAUBRY Patricia, LICARI Pascale, MANGION Jean, PRIEUR DE LA COMBLE Inès, ROGGIERO Alice, SANTIN Jean-Denis, SAUTEL Jack, SCIFO-ANTON Sylvette, VENNIN Benoît, VIDAL Denise.

Excusés : Mmes et MM. BLANC Patrice, BONET Michel, FAVERJON Yves, JODAR Jacques, PEROT-RAVEZ Gisèle.

Procurations :

- Monsieur BLANC Patrice à Madame ROGGIERO Alice
- Monsieur FAVERJON Yves à Monsieur CHERUBINI Hervé
- Monsieur JODAR Jacques à Monsieur MANGION Jean
- Madame PEROT-RAVEZ Gisèle à Monsieur GUENOT Jacques

Secrétaire de séance : Laurent GESLIN

La séance se poursuivant... Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que l'article L. 1612-1 du CGCT et la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 complétée par la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 prévoit que l'ordonnateur est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption des budgets, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, il est en droit, de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Jusqu'à l'adoption des budgets ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption des budgets avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Séance du 28 janvier 2019

(Suite)

A cet effet, Monsieur le Président propose au Conseil de prendre une délibération budgétaire spéciale autorisant l'ouverture de ces crédits. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits qui seront repris au sein des budgets 2019 dès leur adoption.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

2019

Budget principal - CCVBA		
Chapitre/opération d'équipement	Libellé	Crédits ouverts
Opération d'équipement n°904	Siège CCVBA	470 462,50 €
Opération d'équipement n°907	Déchèterie communautaire Maussane/Paradou	10 625 €
Opération d'équipement n°911	Déchèterie communautaire Saint-Rémy de Provence	9 000 €
Opération d'équipement n°923	Pôle de Valorisation des Déchets verts (PVDV)	9 000 €
Opération d'équipement n° 924	Requalification zones d'activités	341 250 €
Opération n° 925	Musée de l'amande à Eygalières	18 000 €
Opération n° 926	Bergerie-Incubateur Greentech	47 385,75 €
Budget régie service eau - CCVBA		
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	20 000 €
21	Immobilisations corporelles	68 875 €
23	Immobilisations en cours	155 125 €

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Séance du 28 janvier 2019
(Suite)

Budget DSP service eau - CCVBA		
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
23	Immobilisations en cours	219 150 €
Budget régie service assainissement- CCVBA		
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	17 500 €
21	Immobilisations corporelles	35 625 €
23	Immobilisations en cours	311 875 €
Budget DSP service assainissement- CCVBA		
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
23	Immobilisations en cours	144 875 €

- **de préciser** que les crédits correspondants seront repris au sein des budgets 2019.

Par : **POUR** : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.